

Zeitschrift: Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité international de la Croix-Rouge
Band: - (1950)

Rubrik: Les Services du CIRC [i.e. CICR]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PREMIÈRE PARTIE

I. Les Services du CIRC

COMPOSITION DU CICR ET DE SES COMMISSIONS

Aucun changement n'est intervenu en 1950 dans la composition du CICR, qui demeure conforme aux indications du *Rapport* pour l'année 1949, pages 7 à 9.

Le Comité a continué de siéger régulièrement deux fois par mois en séances de travail, outre ses réunions plénières.

Le *Conseil* de la Présidence et celui des *Commissions* ont fonctionné comme en 1949.

La Commission des Délégations a pris le titre de « Commission des activités extérieures ». Sous la présidence de M. Jacques Chenevière, elle a conservé les mêmes membres que l'année précédente, auxquels se sont joints MM. M. Bodmer, J. Duchosal, D. de Traz et Max Wolf.

RÉORGANISATION DES SERVICES

A des fins de simplification, le CICR a décidé de procéder à une réorganisation de ses services.

A dater du 10 mars 1950, les divers divisions et services ont été fondus et regroupés en trois organismes, dépendant respectivement de deux directeurs, MM. R. Gallopin, directeur exécutif et J. Pictet, directeur des affaires générales.

Ces trois organismes sont les suivants :

- 1) Division exécutive ;
- 2) Division des affaires générales ;
- 3) Division administrative.

a) *Division exécutive :*

M. D. de Traz, directeur exécutif-adjoint, assume la direction de cette Division, sous la responsabilité de M. R. Gallopin.

Cette Division traite de tous les problèmes d'assistance aux victimes des conflits. Elle embrasse par conséquent les Services suivants :

- 1) Agence centrale des prisonniers de guerre ;
- 2) Service des prisonniers, internés et civils ;
- 3) Service des délégations à l'étranger ;
- 4) Service des secours ;
- 5) Service médical ;
- 6) Service pharmaceutique ;
- 7) Service des invalides ;
- 8) Service des infirmières.

b) *Division des affaires générales :*

Cette Division, placée sous la responsabilité de M. J. Pictet, assume toutes les tâches permanentes, en dehors de l'assistance aux victimes des conflits. Elle embrasse par conséquent les Services suivants :

- 1) Secrétariat du Comité et du Conseil de la Présidence ;
- 2) Service juridique ;
- 3) Service de l'information — Revue internationale de la Croix-Rouge ;
- 4) Service des archives — Service du courrier ;
- 5) Service des traductions.

c) *Division administrative :*

M. E. de Bondeli, sous-directeur, assume la direction de cette Division, sous la responsabilité de M. R. Gallopin.

Cette Division traite les affaires administratives et financières courantes. Elle comprend les services suivants :

- 1) Service de l'administration et du personnel ;
- 2) Service de la trésorerie.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Dirigé comme par le passé par M. J. Duchosal, le Secrétariat général assiste le Conseil de la Présidence ; ses tâches sont les suivantes :

- 1) resserrer les liens et développer les relations entre le Comité et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge ;
- 2) maintenir des relations d'ordre général avec les organisations internationales (de Croix-Rouge et autres) ;
- 3) entretenir, suivant les instructions reçues du Président ou du Conseil de la Présidence, des rapports avec les Gouvernements et entreprendre auprès de ceux-ci toutes démarches requises ;
- 4) organiser les conférences et réunions et assumer certaines tâches afférentes à des services particuliers (Médaille Florence Nightingale, Fonds de l'Impératrice Augusta et de l'Impératrice Shôken, etc.).

PERSONNEL

Le nombre des collaborateurs rétribués a peu varié par rapport à l'année précédente : le 31 décembre 1950, il s'élevait à 316, dont 275 à Genève.

L'effectif des collaborateurs bénévoles, en augmentation de 7 par rapport à l'année précédente, s'est élevé à 52 personnes¹. Leur aide est très appréciée et représente une importante économie.

¹ Dont 38 à l'extérieur et 14 à Genève. Sur 61 délégués dans le monde, 34 sont bénévoles.

Le Bureau de placement a été fermé à fin décembre, ses fonctions étant dès lors assumées par le Service du personnel.

Le Service social est resté actif.

L'assurance-accidents du personnel est devenue obligatoire, le CICR prenant à sa charge 55% du montant de chaque prime.

DÉLÉGATIONS

A la date du 15 août 1950, la liste des représentants du CICR était la suivante :

AFRIQUE

Afrique équatoriale française. — PORT-GENTIL : M. Fritz Arnold, délégué.

Afrique du Sud. — PRÉTORIA : M. Henri-Philippe Junod, délégué.

Algérie. — ALGER : M. Roger Vust, délégué.

Egypte. — LE CAIRE : M. Albert de Cocatrix, délégué.

Maroc. — CASABLANCA : M. Camille Vautier, délégué.

TANGER : M. Alfred Saudan, correspondant de la délégation au Maroc.

Rhodésie du Sud, Rhodésie du Nord, Nyassaland. — LUSAKA : M. G.-C. Senn, délégué.

AMÉRIQUE

Argentine et Amérique latine (à l'exception des Etats figurant ci-dessous). — BUENOS-AIRES : M. Jacques de Chambrier ; M. Jean-Pierre Roulet, délégués.

Bolivie. — LA PAZ : M. Pablo Gacon, délégué.

Brésil. — RIO DE JANEIRO : M. Eric Haegler, délégué.

Colombie. — BOGOTA : M. Adolphe Pestalozzi, délégué.

Mexique. — MEXICO : M. Alfred Behn, délégué.

Pérou. — LIMA : M. Max Reiser, délégué.

Venezuela. — CARACAS : M. Robert Moll, délégué.

ASIE

Indochine. — M. Charles Aeschliman, délégué.

Indonésie. — DJAKARTA : M. Otto Lehner, délégué ; M. Keller, correspondant à SOERABAYA ; M. Scheidegger, correspondant à MÉDAN (Sumatra) ; M. F.R.A. Weber, correspondant à MACASSAR (Célèbes).

Malaisie. — SINGAPOUR : M. Heinrich Pfrunder, délégué.

Siam. — BANGKOK : MM. Werner Salzmann, Karl Laupper, E. Dickenmann, délégués.

Ceylan. — COLOMBO : M. C.R. Fluckiger, correspondant.

Corée du Sud. — MM. Frédéric Bieri et Jacques de Reynier, délégués.

Chine. — SHANGHAI : M. Edouard Egle, délégué.

TIENTSIN : M. Rudolf Merz, correspondant.

TSINGTAO : Dr W. Rieder, correspondant.

Inde. — *Pakistan*. — CALCUTTA (Mission Bengale) : Dr Roland Marti, chef de la délégation ; M. Nicolas Burckhardt, M. Georges Hoffmann ; Dr Pierre Fasel, Dr Charles Bessero, Dr Gabriel Chevalley, Dr Pierre Moinat, Dr Pierre Zimmermann, délégués ; M^{lles} Simone Christie, Röseli Fischer, Lucie Flückiger, Rita Hodel, Hedwig Hofer, Lina Hofer, Vérona Köpfl, Ida Stauffiger, infirmières.

BOMBAY : M. Jacob Anderegg, correspondant.

Israël. — JAFFA : M. Jean Munier, délégué.

Liban-Syrie. — BEYROUTH : M. Georges Burnier, délégué.

Jordanie, Irak et Etats Arabes (sauf Syrie et Liban). — AMMAN : M. Albert de Cocatrix, délégué.

Japon. — TOKIO : M. Hans Abegg, délégué (en remplacement de M. Angst, absent).

Philippines. — MANILLE : M. Joseph Bessmer, délégué.

EUROPE

Allemagne. — BERLIN : M. Charles de Jenner, chef de la délégation ; MM. Denis Favre, Ralph Eckert, délégués.

Autriche. — VIENNE : M. Guido Joubert, délégué.

Espagne. — MADRID : M. Eric Arbenz, délégué.

France. — PARIS : M. William Michel, chef de la délégation ; Dr Jacques de Morsier, conseiller médical ; MM. Karl Amman, Pierre Boissier, Jean-Pierre Maunoir, René Wasmer, délégués.

Grèce. — ATHÈNES : M. Adrien Lambert, délégué ; M. Germain Colladon, secrétaire-général de la délégation.

Italie. — GÈNES : M. Léon Biaggi de Blasys, délégué.

BARI : M. Manfred Roth, correspondant.

NAPLES : Dr Paul Burkhard, délégué.

PALERME : M. Ernest Ganz, correspondant.

OCÉANIE

Nouvelle-Zélande. — AUCKLAND : M. Léon Bossard, délégué.

Cette liste diffère peu de celle des représentants du CICR en 1949¹.

Relevons toutefois que M. F. Bieri, délégué en mission spéciale à Hong-Kong, a été chargé des fonctions de délégué en Corée du Sud, et que le Dr O. Lehner, chef, en 1949, de la délégation en Israël, a été appelé à assumer les fonctions de délégué en Indonésie. En outre, M. de Cocatrix, délégué au Caire, a été nommé délégué pour la Jordanie, l'Irak et les Etats arabes (Liban et Syrie exceptés), en résidence à Amman.

Enfin, la délégation à Prague a été fermée en juin. Depuis cinq ans, le nombre des victimes de la guerre auxquelles le CICR donnait son assistance en Tchécoslovaquie avait progressivement et très sensiblement diminué. La Croix-Rouge tchécoslovaque, s'étant déclarée prête à poursuivre l'œuvre du CICR, assume depuis lors, en liaison avec les services techniques de Genève, la charge de l'activité secourable encore nécessaire en Tchécoslovaquie.

De même, le bureau du CICR à Rome put être fermé à la fin de juin, son activité, qui consistait surtout à délivrer des titres de voyage à des personnes dépourvues de protection juridique, ayant été reprise par l'AGIUS, section autonome de la Croix-Rouge italienne, chargée de l'assistance juridique aux étrangers.

¹ Voir *Rapport du CICR pour 1949*, p. 13-15.

FINANCEMENT DU CICR

Contrôle financier.

Un Service de contrôle financier a été institué par le CICR. Organe autonome, il est responsable directement devant le Conseil de la Présidence. En raison même de son caractère, ce service ne participe pas à l'exécution des affaires.

Ses tâches sont les suivantes :

- a) s'assurer que les dépenses du CICR à Genève et à l'étranger demeurent dans les limites budgétaires ;
 - b) signaler les dépassements éventuels qu'il pourrait constater ou prévoir ;
 - c) vérifier la réalité ou la justification des dépenses engagées par le CICR, ou par ses délégués, à Genève ou ailleurs, ce pourquoi il reçoit et peut demander tous les documents nécessaires à son information ;
 - d) surveiller la gestion des fonds confiés au CICR ou lui appartenant en propre, avant leur affectation à des buts déterminés.

Compte général des dépenses et des recettes.

Le compte général des dépenses et des recettes au 31 décembre 1950 reproduit ci-après (tableau n° 1) se présente en résumé de la manière suivante :

Montants concernant des exercices antérieurs :

Conributions des Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

La liste des contributions reçues par le CICR en 1950 figure au tableau n° 2 ; elle se monte à 304.000 francs en chiffres ronds, dont 237.000 ont été versés au titre de 1950 et 67.000 au titre d'exercices antérieurs.

Contributions des Gouvernements.

Les contributions des Gouvernements, en 1950, au financement de l'activité générale du CICR, font l'objet du tableau n° 3.

Situation à fin 1950.

Les comptes du CICR ont, comme chaque année, été vérifiés de manière approfondie par une Société agréée par le Conseil fédéral suisse et la Commission fédérale des banques.

Ce qui frappe d'emblée dans la situation des comptes de l'exercice 1950 (tableau n° 1, col. 1), c'est l'absence d'équilibre entre les sommes reçues par le CICR et le coût de son activité.

Le déficit s'élève à 3.285.535,24 francs. Il provient, d'une part, d'une augmentation de dépenses de 832.000 francs, portant celles-ci à 4.504.087,94 francs, alors que les évaluations budgétaires n'étaient que de 3.672.000 francs. Le CICR a été amené, en effet, à voter en cours d'exercice des crédits supplémentaires pour faire face aux tâches imprévues qui lui ont incombé dans le cadre des événements internationaux.

Le déficit a été occasionné, d'autre part, et dans une proportion plus grande encore, par l'insuffisance des recettes, qui n'ont atteint que 1.218.552 francs.

Les contributions des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, si généreuses soient-elles, ne sont pas en mesure de couvrir plus qu'une fraction du budget du CICR. Il devient de plus en plus manifeste que le financement régulier du CICR ne pourra être assuré que dans la mesure où la Résolution 11 votée à cet égard par la Conférence diplomatique de 1949¹ recevra un effet pratique.

¹ « Attendu que les Conventions de Genève imposent au CICR l'obligation de se tenir prêt en tout temps et en toutes circonstances

Quelques Gouvernements ont déjà fait des versements pour 1950, ou en ont annoncé pour 1951. Ces assurances apportent au CICR l'espoir d'une solution positive. Celle-ci toutefois dépend encore des dispositions favorables des Gouvernements. Il n'est pas besoin d'insister sur le fait que les déficits encourus menacent d'absorber, à brève échéance, les fonds propres dont le CICR s'est trouvé disposer par suite de récupérations exceptionnelles, alors que l'existence de tels fonds est absolument nécessaire à la garantie des charges financières inhérentes à ses tâches.

Prévisions des dépenses pour l'exercice 1951.

Ces prévisions font l'objet du tableau n° 4, dans lequel figurent, en outre, à titre indicatif, le budget pour 1950 et les dépenses effectives de cet exercice.

Il convient de souligner que le CICR a établi ses prévisions de dépenses au début de janvier 1951, en s'inspirant de la situation internationale du moment.

Une modification importante de cette situation commandera une révision correspondante de ce budget.

Collecte en Suisse et autres dons.

Le produit net de la collecte faite par le CICR dans toute la Suisse en 1950 s'est élevé à 920.000 francs.

Cette somme, jointe à celles que le CICR a pu prélever sur ses ressources propres et à certains dons (autres que ceux dont il est fait état aux tableaux n°s 2 et 3) a été intégralement affectée à des achats de denrées, de médicaments, d'appareils de prothèse et à la distribution de secours à des affamés, à des blessés, des malades ou des invalides.

En raison de leur affectation spéciale, ces recettes ne figurent pas au tableau n° 1, qui rend compte strictement du financement du CICR proprement dit. Il est bon cependant que le public, dont la générosité traditionnelle permet ainsi au CICR de faire

à remplir les tâches humanitaires que lui confient les Conventions, la Conférence reconnaît la nécessité d'assurer au CICR un appui financier régulier. »

Voir *Rapport du CICR pour 1949*, p. 22.

Tableau

DOIT

COMPTE GÉNÉRAL DES DÉPENSES ET

	Exercice 1950	Ex. antérieurs	Total
FRAIS GÉNÉRAUX DU SIÈGE			
Traitements et salaires, Genève	2.110.412,85	—	2.110.412,85
Allocations familiales et de vie chère	149.613,40	—	149.613,40
Charges sociales (AVS et prévoyance sociale)	93.837,65	265,75	94.103,40
Participation aux frais de transport du personnel (Ville-Pregny)	57.903,10	—	57.903,10
	2.411.767,—	265,75	2.412.032,75
Frais de port, téléphone, télégrammes	79.712,09	84,—	79.796,09
Chauffage et éclairage	23.255,90	17,50	23.273,40
Fournitures de bureau	35.825,72	0,78	35.826,50
Matériel (achat et entretien)	28.846,92	284,90	29.131,82
Installation, surveillance et entretien des locaux et immeubles	32.972,80	2.627,86	35.600,66
Parc automobiles (frais voitures et camions)	70.780,97	431,51	70.349,46
Réception	13.429,25	466,70	13.895,95
Documentation générale	13.524,61	885,—	14.409,61
Déplacements en Suisse	21.413,40	2.356,10	23.769,50
Déplacements à l'étranger	145.915,27	1.341,50	147.256,77
Publications diverses, Revue CICR et brochures	114.712,23	1.269,—	115.981,23
Radio et films	41.327,35	11,05	41.338,40
Indemnités pour frais, Conseil de la présidence	48.110,—	—	48.110,—
Conférences et réunions Croix-Rouge (dont 25.000 fr. pour la 18 ^e Conférence internationale)	44.692,25	—	44.692,25
Autres dépenses	44.939,05	4.055,98	48.995,03
Ensemble	3.171.224,81	13.234,61	3.184.459,42
FRAIS DES DÉLÉGATIONS			
Traitements	321.161,10	896,11	320.264,99
Frais de voyage, assurances, entretien et frais généraux	1.011.702,03	1.817,98	1.013.520,01
Ensemble	1.332.683,13	921,87	1.333.785,—
TOTAL DES DÉPENSES	4.504.087,94	14.156,48	4.518.244,42
<i>Solde passif au 31 décembre 1949</i>			
reporté à nouveau	—	1.672.740,49	1.672.740,49
TOTAL GÉNÉRAL	4.504.087,94	1.686.896,97	6.190.984,91

n° 1

DES RECETTES AU 31 DÉCEMBRE 1950

AVOIR

	Exercice 1950	Ex. antérieurs	Total
CONTRIBUTIONS ET DONS DESTINÉS AU FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ GÉNÉRALE			
Contributions de Sociétés nationales	236.958,95	66.986,79	303.945,74
Contributions de Gouvernements	5.193,95	265.075,38	270.269,33
Contributions et dons divers	61.755,40	9.322,35	71.077,75
Ensemble	303.908,30	341.384,52	645 292,82
REVENUS DE PLACEMENTS DE CAPITAUX			
Intérêts de banques	55.368,60	19.103,45	74.472,05
Revenus de fonds publics	51.273,15	18.168,20	69.441,35
Revenus de la Fondation en faveur du CICR	19.249,60	8.523,30	27.772,90
Ensemble	125.891,35	45.794,95	171.686,30
RÉCUPÉRATION ET RECETTES DIVERSES			
Récupérations et participations aux frais du siège et des délégations	675.396,—	90.959,31	766.355,31
Recettes diverses	113.357,05	71.320,78	184.677,83
Ensemble	788.753,05	162.280,09	951.033,14
TOTAL DES RECETTES	1.218.552,70	549.459,56	1.768.012,26
<i>Prélèvement sur la provision pour risques généraux (amortissement du solde du déficit de 1949)</i>	—	1.137.437,41	1.137.437,41
Soit :			
Déficit au 31 déc. 1949	1.672.740,49		
(reporté à nouveau)			
Moins : Excédent des recettes sur les dépenses comptabilisées en 1950 et concernant les exercices antérieurs	535.303,08		
Solde du déficit de 1949	1.137.437,41		
DÉFICIT DE L'EXERCICE 1950	1.218.552,70	1.686.896,97	2.905.449,67
	3.285.535,24	—	3.285.535,24
TOTAL GÉNÉRAL	4.504.087,94	1.686.896,97	6.190.984,91

Tableau n° 2

CONTRIBUTIONS DES SOCIÉTÉS NATIONALES DE LA CROIX-ROUGE
EN 1950

Sociétés de la Croix-Rouge (Pays)	Au titre de 1950	Au titre d'exercices antérieurs
	Fr.	Fr.
Afrique du Sud	16.845,—	
Albanie		458,36 (pour 1949)
Allemagne (CR régionales) .	4.472,—	1.397,— (pour 1949)
Australie	25.680,—	
Autriche	2.160,—	2.700,— (pour 1949)
Birmanie	1.920,—	2.400,— (pour 1949)
Colombie	2.000,—	
Danemark	2.000,—	
Equateur	600,—	
Espagne		15.000,— (pour divers exercices)
Etats-Unis d'Amérique . .	107.000,—	
Ethiopie	1.080,—	
Finlande	5.000,—	
Grèce	2.280,—	2.850,— (pour 1949)
Guatémala	600,—	
Hongrie		2.250,— (pour 1949)
Inde	{ 915,66 13.733,65	(don spécial)
Indonésie		3.066,— (pour 1949)
Irak	2.160,—	2.700,—
Iran	1.200,—	
Irlande	1.465,80	
Liban	840,—	1.050,— (pour 1949)
Luxembourg		756,58 (pour 1949)
Nicaragua	430,—	
Norvège	3.000,—	
Nouvelle-Zélande	6.115,—	
Panama	603,50	
Pays-Bas	20.000,—	958,85 (suppl. 1949)
Pérou		4.300,— (pour 1948/49)
Philippines	3.840,—	4.800,— (pour 1949)
Pologne		15.450,— (pour 1949)
Portugal		2.500,— (pour 1949)
République Dominicaine . .	430,—	
Salvador	132,—	
Siam	676,34	
Turquie	9.780,—	
Venezuela		4.350,— (pour 1949)
Total	236.958,95	66.986,79

Tableau n° 3

CONTRIBUTIONS DES GOUVERNEMENTS EN 1950

(Pays)	Au titre de	Au titre
	1950	d'exercices antérieurs
	Fr. s.	Fr. s.
France		250.000,—
Mexique		15.075,38
Rhodésie du Nord	2.140,25	
Rhodésie du Sud	3.053,70	
	5.193,95	265.075,38

Tableau n° 4

RÉSUMÉ DES PRÉVISIONS DE DÉPENSES EN 1951

	Exercice 1950	
	Dépenses effectives	Prévisions
	Fr. s.	Fr. s.
Traitements du personnel à		
Genève	2.035.000,—	2.110.412,85
Allocations et participations		
en faveur du personnel .	322.000,—	349.464,15
Frais postaux, télégraphe,		
téléphone	90.000,—	79.712,09
Chauffage, éclairage, instal-		
lations et fournitures géné-		
rales	117.500,—	120.901,34
Frais des voitures et camions		
à Genève	70.000,—	70.780,97
Information, publications .	198.500,—	169.564,19
Déplacements en Suisse et		
missions à l'étranger . .	144.000,—	167.328,67
Conférences et réunions		
Croix-Rouge	28.000,—	44.692,25
Frais des délégués et délég-		
ations du CICR	978.000,—	1.332.863,13
Autres dépenses	43.000,—	58.368,30
	4.026.000,—	4.504.087,94
		3.672.000,—

honneur à sa mission de charité, soit renseigné sur l'usage qui est fait de ces importantes ressources. L'on trouvera, ci-dessous, p. 71, un tableau fournissant toutes précisions voulues et d'où il ressort que, durant l'année écoulée, le CICR a été à même de distribuer pour trois millions et demi de secours en divers lieux du monde où la détresse lui a paru le plus digne d'intérêt.

INFORMATION

Le message de Nouvel-An du président du CICR a été diffusé en français, anglais, allemand, italien, espagnol et portugais.

Les communiqués et exposés du Bureau de radiodiffusion du CICR ont été diffusés par sept des principaux émetteurs européens :

Institut national belge de Radiodiffusion ;
Radiodiffusion française ;
Radio du Secteur américain de Berlin ;
Radio-Luxembourg ;
Radio Monte-Carlo ;
Sottens (Radio Genève) ;
Ondes courtes suisses (Schwarzenbourg).

Des commentaires et entretiens sur les nouvelles Conventions de Genève, ainsi que sur le fonctionnement de l'Agence centrale des prisonniers de guerre depuis le début du conflit de Corée, telle fut la matière des émissions. Celles-ci ont représenté une moyenne mensuelle de 42 minutes d'émission et de 29 minutes d'émission différée.

Le 8 mai, anniversaire de la naissance d'Henry Dunant, une émission internationale d'une durée d'une heure et intitulée « Un siècle plus tard », a été consacrée à l'œuvre de la Croix-Rouge dans son ensemble.

PUBLICATIONS

En 1950, le CICR a fait paraître, entre autres, les publications suivantes :

Les nouvelles Conventions de Genève. La rétention du personnel sanitaire des armées tombé au pouvoir de la partie adverse, par Jean S. Pictet, directeur-délégué du CICR. In-8, 55 p. (Français, anglais, espagnol.)

Quelques aspects de l'œuvre de Max Huber à Genève, par Paul Ruegger, président du CICR. In-8, 6 p.

Les nouvelles Conventions de Genève. Les Conventions de Genève et la guerre civile, par Frédéric Siordet, conseiller du CICR. In-8, 44 p.

Les Conventions de Genève du 12 août 1949. Analyse à l'usage des Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Volume I : Convention de Genève n° I pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne. Convention de Genève n° II pour l'amélioration du sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer. In-8, 116 p. (Français, anglais, espagnol.)

Les Conventions de Genève du 12 août 1949. Analyse à l'usage des Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Volume II : Articles communs aux quatre Conventions. Convention de Genève n° III relative au traitement des prisonniers de guerre. Convention de Genève n° IV relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. In-8, 135 p. (Français, anglais, espagnol.)

Les nouvelles Conventions de Genève. Les éléments essentiels du respect de la personne humaine dans la Convention de Genève du 12 août 1949, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, par Henri Coursier, membre du Service juridique. In-8, 16 p. (Français, allemand, anglais, espagnol.)

La question des otages et les Conventions de Genève, par Claude Pilloud, chef du Service juridique. In-8, 18 p.

Le caractère des droits accordés à l'individu dans les Conventions de Genève, par René-Jean Wilhelm, membre du Service juridique. In-8, 30 p.

L'assistance juridique aux réfugiés, par Henri Coursier, membre du Service juridique. In-8, 8 p.

Los Convenios de Ginebra del 12 de agosto de 1949. In-8, 254 p.

Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge du 1^{er} janvier au 31 décembre 1949. In-8, 103 p. (Français, anglais et espagnol.)

Quelques conseils aux infirmières, par Lucie Odier, infirmière, membre du CICR. In-16, 8 p. (Français, allemand, anglais, espagnol.)

L'œuvre de secours du Comité international de la Croix-Rouge en faveur de la population indigente de Jérusalem. In-8, 15 p. (Français, anglais.)

Publications à consulter

Un Souvenir de Solférino, par J. Henry Dunant. Nouvelle édition. In-8, 115 p., pl.

Jacques de Reynier. *A Jérusalem un drapeau flottait sur la ligne de feu.* Préface de Paul Ruegger, président du CICR. — Neuchâtel, La Baconnière, 1950. In-8, 224 p., pl.

STATISTIQUE DE LA CORRESPONDANCE

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1950, le CICR a reçu 256,633 lettres ; il en a expédié 165,752.

Il a reçu 901 télégrammes et en a expédié 1.211.

En raison de la réduction du nombre des communications télégraphiques, par suite de l'accélération des communications postales ordinaires, le Service télégraphique a pu être supprimé en juin. Les attributions de ce Service ont été confiées au Service du courrier.
